

QUESTIONNAIRE CHOIX MULTIPLES 4

CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DE LA NATATION ET DU SPORT

Module entraînement « REPONSES »



La réponse est considérée comme correcte, dès lors que le candidat a choisi les seules bonnes réponses à la question posée.

La réponse est considérée comme fausse lorsqu'elle est incorrecte ou incomplète ou en l'absence de réponse de la part du candidat.

Pour chaque réponse correcte, un point est attribué. Pour chaque réponse fausse, aucun point n'est attribué ou retiré.

La notation se fait sur un total de quarante points.

Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.

Durée maximale de l'épreuve 45'

1 Il est possible de se baigner dans les plans d'eau

- Qui sont autorisés par le Maire **A**
- Où il n'y a pas de panneau baignade interdite **B**
- Seulement s'il y a un poste de secours **C**
- Seulement s'il y a des sauveteurs **D**

2 Une baignade est surveillée dès lors qu'il y a

- Un poste de secours **A**
- Un drapeau vert sur le mat du poste de secours **B**
- Des sauveteurs sur la plage **C**
- Une signalisation en place **D**

3 Sur une plage, ou il n'y a pas de poste de secours

- La baignade n'est pas autorisée **A**
- La baignade est aux risques et périls des usagers **B**
- La baignade est autorisée mais il n'y a pas de surveillance **C**

4 Une baieïne:

- Représente l'amplitude de la mer **A**
- Est une sorte de cuvette remplie d'eau **B**
- Peut être dangereuse pour la baignade **C**

5 Se baigner dans une eau de piscine polluée

- Peut générer des conjonctivites **A**
- Peut provoquer des affections cutanées **B**
- Peut provoquer des diarrhées **C**

6 Les bouées coniques jaunes servent à baliser :

- Un chenal traversier **A**
- La limite des 300m **B**
- La limite la zone de baignade **C**
- Le côté gauche d'un chenal traversier lorsque je regarde de la plage **D**

7 Le drapeau jaune peut être hissé lorsque la température de l'eau est trop froide

- Vrai **A**
- Faux, la température n'intervient pas dans le choix de la flamme **B**
- Faux, c'est le drapeau rouge qui doit être hissée **C**
- Faux, c'est l'échelle de Beaufort qui détermine la couleur du drapeau **D**

8 En milieu naturel, avec un vent fort venant de la terre, un cône orange peut être hissé

- Car des pneumatiques peuvent être emportés vers le large **A**
- Car cela nécessite une vigilance particulière **B**
- A la place du cône orange, on peut hisser un drapeau Rouge et Blanc **C**
- On le hisse dès que la force du vent atteint 2 beauforts **D**

9 Les dangers en Atlantique liés aux marées, sont à prendre au sérieux

- Surtout en présence de Baïnes **A**
- En marée montante uniquement **B**
- Lors des grandes marées d'équinoxes **C**

10 Il existe dans la réglementation française plusieurs catégories de baignade

- Les emplacements dangereux ou il est interdit de se baigner **A**
- Les emplacements ou le public se baigne à ces risques et périls **B**
- Les emplacements aménagés qui font l'objet de dispositions particulières **C**

11 Une baignade en eaux libre et d'accès d'accès payant

- Doit disposer d'un POSS **A**
- Doit afficher les analyses d'eau **B**
- Est surveillée que par des MNS **C**

12 Une zone de bain en milieu naturel doit est balisée avec

- Des bouées sphériques jaunes **A**
- Des bouées cylindriques jaunes **B**
- Obligatoirement avec des bouées rouges **C**

13 Une zone de baignade surveillée en fonds instables

- Est balisée par des piquets avec un drapeau rouge/jaune **A**
- N'a pas de limite qui détermine la zone de surveillance **B**
- Est toujours limitée à 300m à droite et à gauche du poste de secours **C**
- Peut-être amovible en fonction de l'état de la mer **D**

14 Dès que l'on détecte des méduses, la fermeture de la baignade est obligatoire

- Oui, c'est un vrai danger pour les baigneurs **A**
- Oui, les brûlures risquent de provoquer des crampes qui finissent en noyade **B**
- Non, les méduses sont régulièrement présentes dans la mer **C**
- Un drapeau violet peut signaler leurs présences **D**

THEME : DIPLÔMES COMPETENCES OBLIGATIONS

15 Pour exercer sur un lieu d'accès payant, un BNSSA doit être déclaré en préfecture

- Pour travailler seul **A**
- Pour travailler en présence d'un MNS **B**
- Le préfet lui délivre un récépissé de déclaration **C**
- N'a pas de déclaration à faire, seuls les MNS doivent se déclarer **D**

16 Un surveillant de baignade pour Accueil Collectif de Mineurs

- Peux exercer en piscine toute l'année avec une dérogation du préfet A
- Peut exercer en piscine uniquement l'été avec une dérogation du préfet B
- Exerce uniquement en centre de vacances C

17 Un BNSSA qui travaille dans une piscine publique, peut exercer en surveillance

- Seul toute l'année avec dérogation A
- Seul entre 1 mois minimum et 4 mois maximum avec dérogation B
- Seul, uniquement s'il a réussi un concours dans la fonction publique C

18 La demande de dérogation équivaut

- A pouvoir travailler sans maître nageur sauveteur A
- A une déclaration d'exercice dans une piscine B
- A être autorisé à faire des cours de natation C

19 Parmi ces obligations, lesquelles sont obligatoires pour exercer en piscine publique

- Etre titulaire du certificat de compétence PSE 2 A
- le récépissé de déclaration de la préfecture (ou DDSC/DDCSPP) B
- le certificat de vaccination pour l'hépatite B C
- la formation continue en secourisme doit être à jour D

20 Un BNSSA peut piloter un bateau à moteur mis à disposition au poste de secours

- Sans permis, quelle que soit la puissance du moteur s'il ne dépasse pas 5 nœuds A
- Sans permis, quelle que soit la puissance du moteur, car c'est un engin de secours B
- Uniquement avec un permis D

THEME : ORGANISATION ADMINISTRATIVE

21 La demande d'analyse bactériologique d'une baignade est ordonnée

- Par l'exploitant d'une piscine A
- Par un laboratoire agréé B
- Par l'Agence Régionale de la Santé C
- Par le maire responsable d'une zone de baignade D

22 Lorsqu'une baignade en milieu naturel est ouverte, les analyses de l'eau sont faites

- A la convenance du Maire A
- Obligatoirement tous les 15 jours B
- Obligatoirement une fois tous les mois C
- Uniquement en cas d'aspect inquiétant de l'eau D

23 Les droits d'accès aux baignades en milieu naturel sont régis

- Par le Préfet A
- Par le Directeur de l'agence régionale de l'eau B
- Par le Maire C
- Le Président d'une communauté de communes D

24 Le Préfet peut prendre la décision d'interdire une baignade

- Lorsque le Maire ne respecte pas ses obligations A
- Lorsqu'un conflit politique oppose le Maire et le Préfet B
- Non car seul le Maire est responsable devant la justice C
- Sur avis de la DDCSPP D

25 Un gérant de camping souhaite ouvrir une baignade surveillée au bord d'un lac.

- Il doit effectuer une demande d'ouverture de la baignade adressée au Maire A
- Il doit adresser une déclaration d'ouverture de la baignade adressée au Préfet B
- Il doit se conformer à une visite des pompiers C
- Il doit installer un poste de secours D

26 La réglementation des piscines de camping oblige à une surveillance

- Toute l'année A
- Toute la période estivale B
- Le gérant doit uniquement informer ces clients de l'absence de surveillance C

27 Même sans obligation de surveillance un gérant de camping peut être

- Condamné pour un défaut de moyen A
- Condamné pour un manquement à une obligation de sécurité B
- Condamné pour un manquement à une obligation d'information C
- Jamais condamné car le client se baigne à ces risques et périls D

28 En piscine un suivi sanitaire journalier doit être

- Assuré par le personnel en place **A**
- Effectué pour vérifier la teneur en chlore **B**
- Effectué pour vérifier la teneur en PH **C**
- Assuré pour mesurer le taux de bactéries pathogènes **D**

29 En cas de noyade, au-delà de leur zone de surveillance, les sauveteurs

- Ne doivent pas intervenir car ils quittent leur zone de surveillance **A**
- Doivent intervenir et mettant en œuvre les moyens dont ils disposent **B**
- Doivent prévenir le Maire avant de porter secours **C**
- Doivent prévenir le CROSS avant de porter secours **D**

THEME : L'ORGANISATION DE LA SECURITE

30 Le POSS est obligatoire

- Dans tous les lieux de baignade **A**
- Dans les piscines uniquement **B**
- Uniquement dans les lieux d'accès payant **C**
- Uniquement lorsqu'il y a un maître-nageur sauveteur **D**

31 Quels sont les éléments obligatoires dans le POSS

- Un plan détaillé du lieu indiquant les moyens de secours sur place **A**
- Les numéros de téléphone indispensables pour l'appel des secours **B**
- Les analyses bactériologiques de l'eau **C**
- Les protocoles d'intervention **D**
- Les horaires d'ouverture **E**

THEME : LA SURVEILLANCE ET SECURITE DES ACTIVITES SPECIFIQUE

32 Un scooter des mers peut être utilisé dans la bande des 300m

- Uniquement à vitesse de 5 nœuds pour sortir de la bande des 300m **A**
- A pleine vitesse dès lors qu'il ne s'agit pas d'une zone de baignade **B**
- Non, leur utilisation est strictement interdite **C**

33 Le surf et le Body-Board se pratiquent

- Uniquement dans la zone de baignade **A**
- Uniquement hors de la zone de baignade **B**
- Dans une zone délimitée par un drapeau à damier noir et blanc **C**

34 La planche à voile peut se pratiquer

- Dans la bande des 300m **A**
- Dans la zone de baignade surveillée **B**
- Uniquement en dehors de la zone de baignade **C**
- Uniquement en dehors de la bande des 300m **D**

35 Un kayak de mer

- Ne peut évoluer qu'en présence d'une embarcation **A**
- Doit être de structure rigide pour évoluer au delà des 300m **B**
- Doit disposer d'un dispositif permettant le remorquage **C**

36 Les bateaux gonflables et les matelas pneumatiques sont

- Uniquement utilisés dans la bande des 300m **A**
- Ne sont pas considérés comme des engins de plages **B**
- Doivent être utilisés dans le chenal traversier **C**
- Sont utilisables jusqu'à 1 mille des côtes **D**

THEME : CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT, PREMIERS SOINS

37 Lors d'un accident de plongée

- Une des raisons peut être une remontée trop rapide **A**
- Les paramètres de durée et de profondeur ne rentrent pas en ligne de compte **B**
- Il est utile de préciser le nombre de plongeurs dans la palanquée **C**
- L'administration d'oxygène est déconseillée **D**

38 Les stades de la noyade

- Permettent de simplifier la communication entre les sauveteurs **A**
- Sont au nombre de cinq tableaux cliniques **B**
- Lorsque vous êtes en présence d'un stade 2, la victime est inconsciente **C**
- Des difficultés respiratoires avec une inconscience caractérisent le stade 3 **D**

39 Lors d'un trauma du rachis survenant dans l'eau en piscine

- Il vaut mieux extraire la victime rapidement, et ce même si elle est consciente **A**
- Il vaut mieux stabiliser la victime dans l'eau en attendant les secours **B**
- Un des facteurs aggravants peut être l'hypothermie **C**
- Il est possible de procéder à deux sauveteurs à une extraction sur planche dorsale **D**

40 Une hypersensibilité due à l'eau

Pour les personnes à risque peut provenir directement au contact de l'eau

Pour les personnes à risque ne peut provenir qu'au bout d'un certain temps de baignade

Peut entraîner des difficultés respiratoires

Réduire la durée du bain peut en limiter le risque

A
B
C
D

FAMMS